

Règlement intérieur de l'Atelier La Mélodie des Couleurs

Calendrier des cours :

Les cours débutent la quatrième semaine de septembre.
Les cours se terminent la dernière semaine de juin.

Durée de l'inscription et tarifs :

Les tarifs peuvent être consultés sur le site internet de l'Atelier La Mélodie des Couleurs : www.atelier-dessin-mdc.fr et peuvent être remis sur simple demande.

Les forfaits horaires, trimestriels et annuels sont payables d'avance et ne sont en aucun cas remboursables.

Toute annulation à moins de 48 heures du cours ou du stage donnera lieu à sa facturation.

Le montant des forfaits tient compte des absences de Gaëlle Jesné pendant ses congés.

Le calendrier de l'Atelier La Mélodie des Couleurs ne s'aligne pas toujours sur celui des vacances scolaires.

En cas d'absence de la professeure, pour maladie ou tout autre cas de force majeure, les élèves seront prévenus dans la mesure du possible par sms ou mails et les cours seront décalés du temps de l'absence et rattrapés.

L'inscription à l'Atelier La Mélodie des Couleurs se fait :

- à l'année et entraîne le paiement intégral du tarif annuel. Toute année commencée est due. Les tarifs indiqués pour chaque cours se rapportent à une année scolaire complète et sont établis sur une base minimale de trente séances.
- à la séance pour les ateliers ponctuels, les stages.

Modalités de règlement :

L'intégralité des versements est exigible dès l'inscription.

Le règlement pour l'année s'effectue en trois versements maximum sans frais en établissant, dès l'inscription, plusieurs chèques à l'ordre de Gaëlle Jesné (n° siret 509 102 786 00019).

Le règlement au trimestre s'effectue en début de chaque trimestre pour :

- septembre, octobre, novembre et décembre
- janvier, février et mars
- avril, mai et juin

L'ensemble des chèques doit être remis à l'inscription. Ils seront encaissés aux dates prévues même en cas d'abandon des cours en cours d'année par l'élève.

Annulation/Remboursement

Aucune réduction ni remboursement n'est accordé pour absence et les cours ne peuvent être remplacés.

Les absences non justifiées ou pour convenance personnelle (congés, invitations, empêchements divers) ne donnent droit à aucun dédommagement ni report. Le report de cours ou de stage n'est possible que sur présentation d'un certificat médical valable et uniquement s'il reste des places disponibles dans la période d'inscription.

Les retards de l'élève ne donnent droit à aucun report, décalage, rattrapage ou dédommagement.

Gaëlle Jesné, de l'Atelier La Mélodie des Couleurs, se réserve le droit de renvoyer, contre remboursement des séances restantes, tout élève présentant une attitude perturbant le bon déroulement du cours ou remettant en cause sans discussion possible les méthodes d'enseignement.

Modification des cours

Le planning des cours peut donner lieu à des modifications sur des changements de dates ou annulations si le nombre de participants est insuffisant.

Conditions spécifiques à la situation consécutive à l'état d'urgence sanitaire lié à une pandémie

En cas d'annulation totale ou partielle des cours à cause des mesures gouvernementales de confinement et/ou d'interdiction de recevoir du public, une continuité pédagogique sera assurée par la mise à disposition de ressources en ligne et l'organisation de cours en visio-conférence.

Aucun remboursement ou dédommagement ne pourra être exigé de la part des élèves.

Si les cours sont maintenus et qu'aucune restriction gouvernementale n'empêche l'élève de participer, toute annulation du fait de l'élève, quel qu'en soit le motif, y compris une mesure de précaution personnelle, ne saurait donner lieu à un avoir ou un remboursement.

Photographies et enregistrements audiovisuels divers

En signant le règlement intérieur de l'atelier, les élèves acceptent que leurs travaux et photos figurent éventuellement sur le site internet, la page Facebook et le compte Instagram ou les publicités de l'Atelier La Mélodie des Couleurs, dans le respect du droit à l'image et de la vie privée. Si vous ne souhaitez pas que votre photo apparaisse, veuillez le préciser auprès de Gaëlle.

Les travaux eux-mêmes peuvent être sollicités pour exposition, ils sont restitués à leurs propriétaires dès que possible.

Responsabilités

Les élèves sont responsables de leurs affaires et matériel de dessin personnels. L'Atelier La Mélodie des Couleurs décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de vêtement taché. Il en va de même en cas d'allergie, de maladie, d'accident ou de blessure. Les élèves sont également responsables des dégâts qu'ils occasionnent au sein de l'atelier ou envers les autres élèves.

Le port de la blouse ou du tablier est obligatoire pour les enfants et il appartient aux parents d'y veiller en début de cours. Il en va de même concernant le rangement des manteaux, sacs, sacs à main et autres effets personnels.

L'usage des téléphones portables et des lecteurs audio est strictement interdit durant les cours. L'Atelier la Mélodie des Couleurs décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'objets personnels (téléphone, lecteurs audio...).

Le respect des horaires de début et de fin d'atelier est indispensable pour un bon déroulement pédagogique.

Un comportement irrespectueux, de grands retards répétés ou une attitude trop négative vis à vis du groupe peut entraîner une exclusion définitive avec remboursement.

Tout ce qui est acquis à l'Atelier La Mélodie des Couleurs doit rester dans un cadre privé de loisirs, de développement intérieur et de pratique artistique personnelle. Toute utilisation commerciale des techniques ou des œuvres réalisées à l'Atelier La Mélodie des Couleurs est interdite.

Il est interdit de fumer au sein de l'Atelier La Mélodie des Couleurs et de jeter des mégots dans les poubelles de l'Atelier en raison de l'utilisation de produits hautement inflammables.

Toutes les informations concernant les cours et l'Atelier La Mélodie des Couleurs sont envoyées par mail ou via une newsletter. Pour être certain de recevoir ces informations, il convient d'ajouter cette adresse mail à vos contacts : bonjour@atelier-dessin-mdc.fr

Ce règlement doit être lu et remis signé, "lu et approuvé" par l'élève (ou un parent pour les élèves mineurs) pour que son inscription soit validée.